



COMMUNE

de

ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PRÉAVIS MUNICIPAL

N° 52/2024

au Conseil communal

Crédit d'étude pour la réfection des chemins des Terreaux et du Village, l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier et la réfection et la mise en valeur de la fontaine 1822-1823

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Introduction

Le chemin des Terreaux et le haut du chemin du Village se sont particulièrement densifiés ces dernières années, avec l'entrée en vigueur du « PPA – Le Village » qui a concédé un droit à bâtir plus important. Cette densification nécessite l'adaptation des infrastructures communales d'assainissement et de gestion du trafic.

Les zones constructibles de ce secteur étant pour la plupart bâties, la Municipalité a décidé de solliciter un crédit d'étude permettant de déterminer précisément les travaux nécessaires.

Ce même crédit d'étude doit également prendre en compte la réfection et l'éventuel déplacement de la fontaine située sur le haut du chemin du Village ; celle-ci date de 1822 et s'est vu attribuer une note 2 au classement des monuments historiques, ce qui en fait un objet d'importance cantonale.

Enfin, les autres services industriels ont été mis au courant des souhaits de la Municipalité et vont, pour la plupart, profiter de ces travaux. En particulier la Romande Énergie, qui détient des installations totalement obsolètes.

2. Détails de l'étude

Zone à étudier

L'annexe 1 du document présente la situation de la zone d'étude, qui se concentre sur les secteurs bâtis des deux routes concernées.

Buts de l'étude

Assainissement

Le projet a pour but de remplacer les canalisations selon le PGEE¹ ; l'étude déterminera le dimensionnement des collecteurs à prévoir et les possibilités de gainage des collecteurs existants, en évaluant le potentiel des économies à réaliser.

¹ Le plan des canalisations se trouve en annexe 2

Revêtement bitumineux et circulation

Le projet prévoit la réfection des revêtements bitumineux sur l'ensemble de la zone d'étude. L'étude devra déterminer si l'infrastructure routière est de qualité suffisante, sans quoi sa reprise devra être intégrée au projet.

Les trottoirs subiront également une réfection. Leur dimensionnement sera adapté aux mesures de modération souhaitées. Les bordures seront en granit.

Le chemin des Terreaux sera aménagé selon un gabarit permettant un ralentissement significatif des véhicules tout en maintenant une légalisation de vitesse à 50 km/h, tant que le barreau de Fontany n'est pas réalisé. Le haut du chemin du Village sera aménagé en zone de rencontre afin de réduire la circulation et encourager l'accès au village par le chemin de la Judée.

Enfin, l'aspect esthétique général des chemins sera analysé.

Éclairage public

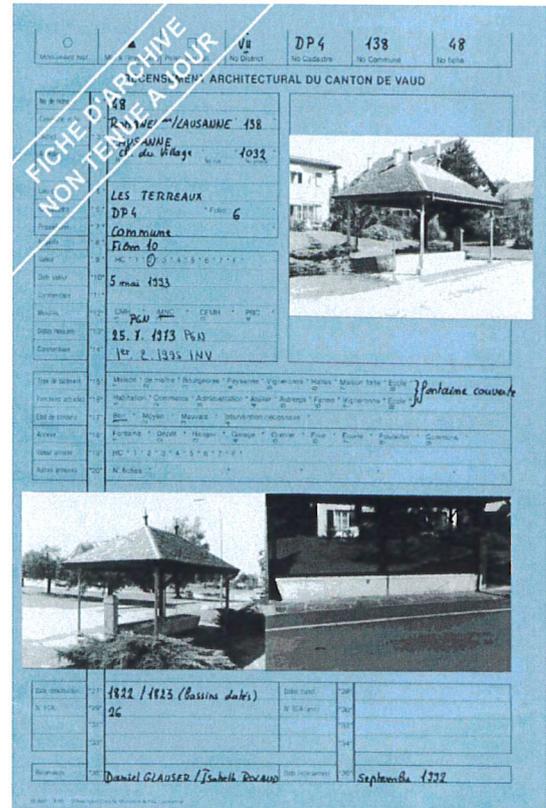
Le remplacement des installations d'éclairage public sera intégré au projet. L'étude et la réalisation se feront en collaboration avec le prestataire communal.

Fontaine

La rénovation de la fontaine (note 2) sera étudiée, de même que son déplacement, qui devront être préalablement soumis au département des monuments historiques. Qu'ils soient finalement déplacés ou non, l'objet et son couvert seront entièrement rénovés afin de recouvrer leur lustre d'antan. Une demande de subvention sera formulée dans le cadre de l'étude.

Autres services

Le bureau d'ingénieurs en charge des travaux devra s'assurer des intentions des autres services, en collaboration avec la commune. Les prestations pour le compte de ceux-ci seront effectuées par mandat direct et ne seront pas prises en charge par la commune. L'objectif est d'éviter au maximum les interventions futures des services.



Fiche de classement de la fontaine

3. Aspects financiers

Coûts de l'étude

Rubrique	Description	Coûts CHF
100	ÉTUDE	95'500.00
101	Avant-projet (SIA 31)	
102	Projet de l'ouvrage (SIA 32)	
103	Procédure de demande d'autorisation (SIA 33)	
104	Appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication (SIA 41)	
200	AUTRES TRAVAUX	75'000.00
201	Analyse du revêtement bitumineux par une entreprise spécialisée	5'000.00
202	Curage et contrôle des canalisations	20'000.00
203	Relevés géométriques	5'000.00
204	Géotechnicien, Ing. structure, Ing. Trafic	30'000.00
205	Étude et projet d'éclairage public	5'000.00
206	Contrôles séparatifs des bâtiments	10'000.00
800	FRAIS SECONDAIRES	17'000.00
801	Divers et imprévus (~10 % des postes 100, 200)	17'000.00
	Total brut	187'500.00
	TVA 8.1 %	15'188.00
	Total net arrondi	202'700.00

Amortissement

Depuis le 1^{er} janvier 2024, les durées d'amortissement des investissements sont fixées par la loi. En l'occurrence, les études sont amorties sur 10 ans dès l'aboutissement de l'étude financée par le crédit², soit un montant annuel estimé de CHF 20'270.00.

Financement de la construction

Cette dépense est incluse dans le projet de réfection des chemins des Terreaux et du Village, prévue dans les « projets futurs – crédits à voter » du budget 2024 pour un montant total de CHF 1'100'000,00. Elle n'entraîne pas de nouvelles charges d'exploitation à l'exception des amortissements obligatoires. La Municipalité propose le financement de ce projet par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond de l'endettement.

Procédure d'adjudication

Conformément à la loi sur les marchés publics, et compte tenu des valeurs-seuils AIMP actuellement en vigueur (limite de CHF 250'000.00 HT pour un marché de service), la procédure utilisée est celle du marché en procédure sur invitation pour le génie-civil. Les autres mandats ont été attribués selon la procédure de gré-à-gré.

² « Manuel MCH2 pour les communes vaudoises et leurs entités » (DGAIC), page 29

4. Planning provisoire des travaux

Étape	Période
Début de l'étude	Premier trimestre 2024
Présentation à la CUR	Début du troisième trimestre 2024
Appel d'offres pour travaux de génie-civil	Troisième trimestre 2024
Enquête publique	Troisième trimestre 2024
Préavis de construction	Premier trimestre 2025
Début des travaux	Deuxième trimestre 2025
Fin des travaux (sans tapis bitumineux)	Troisième trimestre 2025
Pose du tapis bitumineux	Été 2026

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal N° 52/2024 adopté en séance de Municipalité du 5 février 2024 ;
- ouï les rapports des commissions consultées;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter le préavis 52/2024 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 202'700.00 TTC pour l'étude de l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, le réaménagement de l'espace routier des chemins des Terreaux et du Village et la réfection et mise en valeur de la fontaine 1822-1823 ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond de l'endettement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

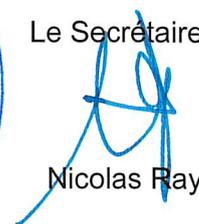
La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 5 février 2024

Délégués municipaux : MM Patrick Oppliger et Blaise Jaunin, Municipaux

Annexes :
- Plan de la zone d'étude
- Situation des canalisations EU/EC à assainir

Annexe 2 : Situation des canalisations EU/EC à assainir

